



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de management

Question écrite n° 110697

## Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant l'une des propositions inscrites dans le Livre blanc du Chapitre des écoles de management. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent le doublement des bourses Eiffel. Aussi, il souhaite qu'il lui indique sa position et ses intentions relativement à cette proposition. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

## Texte de la réponse

Le programme Eiffel a été lancé en janvier 1999 avec trois objectifs : constituer un produit d'appel compétitif pour attirer les meilleurs étudiants étrangers en France (programme d'excellence et allocation d'entretien attractive) ; viser les filières de formation des futurs décideurs du public et du privé, et non pas les futurs enseignants-chercheurs très majoritaires parmi les boursiers du gouvernement français ; cibler les pays émergents, en particulier d'Asie et d'Amérique latine, insuffisamment représentés parmi les étudiants étrangers en France. Le programme a été conçu comme un outil offert aux établissements d'enseignement supérieur français dans le cadre de leur stratégie internationale et fonctionne en partenariat avec les conférences ou instances représentatives des établissements (CPU [Conférence des présidents d'université], CGE [Conférence des grandes écoles], CDEFI [Conférence des directeurs d'écoles et formations d'ingénieurs], FNEGE [Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises], FNSP [Fondation nationale de sciences politiques]) et les établissements eux-mêmes. Depuis son lancement début 1999, ce programme a connu une forte croissance et des résultats très encourageants au regard des objectifs qui lui sont assignés. Depuis 2001, les lauréats sont sélectionnés au cours d'une seule session organisée assez tôt dans l'année (avant la fin février) pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur français de présenter leurs offres à la même période que les établissements anglo-saxons, la cible du programme étant les meilleurs étudiants résidant encore à l'étranger. En 2006, 163 établissements ont présenté des candidatures et 83 d'entre eux ont eu au moins un admis. Sur 1 289 dossiers recevables, 402 ont été sélectionnés. Le programme Eiffel a bénéficié depuis son lancement de quatre mesures nouvelles qui ont accompagné sa montée en charge : 7,6 M en 1999, 5,3 M en 2000, 1,3 M en 2001, et, dans le cadre du séminaire gouvernemental de février 2005 sur l'attractivité du territoire et du plan d'action pour la mobilité internationale des étudiants, une mesure nouvelle d'un montant d'environ 900 000 euros a permis de renforcer le programme de bourses en l'augmentant de 50 bourses. Depuis 1999, le programme a permis de sélectionner 3 005 étudiants de qualité sur plus de 8 000 candidatures présentées. Les moyens consacrés au programme Eiffel se sont élevés à 13,6 M en 2005, 12,5 M en 2004, 12 M en 2003. Ils seront de 13,2 M en 2006. Le programme Eiffel est aujourd'hui un outil reconnu et très apprécié par les établissements français qui l'utilisent pour attirer les meilleurs étudiants étrangers. Face à la montée en puissance du programme, le ministère des affaires étrangères a créé en 2005 un nouveau programme : Eiffel Doctorat afin de compléter le dispositif Eiffel déjà existant en l'étendant à la formation doctorale, conformément aux orientations définies par le Premier ministre. Ce programme vise à favoriser l'accueil en France de doctorants, dans la continuité du programme Eiffel. L'objectif est de former dans les

établissements d'enseignement supérieur français de futurs décideurs étrangers du public et du privé. Les candidatures d'étudiants originaires des pays émergents mais aussi des pays à fort potentiel scientifique et universitaire, sont encouragées. Le programme Eiffel Doctorat permet d'offrir à des doctorants étrangers, une année en France (la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année de thèse de préférence, sauf cas particulier) dans le cadre d'une cotutelle ou codirection de thèse. Le ministère des affaires étrangères a donc fait des efforts considérables pour améliorer le fonctionnement du programme Eiffel. En 2007, compte tenu des contraintes budgétaires portant sur ce ministère, aucune mesure nouvelle ne peut être prise et le budget inscrit à la loi de finance 2007 ne permet pas d'augmenter l'effectif des bourses Eiffel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Falala](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110697

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 2006, page 12062

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1240